



Assemblée Générale en RIS des AESH du 94 mardi 8 mars à 9h30 à la MDS

Après 6 semaines de grève, à la veille des vacances scolaires, les AESH du 94 se sont rassemblé-es jeudi 17 février en AG afin de tirer un bilan de la mobilisation menée dans l'unité avec les organisations syndicales départementales FO, FSU, CGT Educ'action et SUD Education.

Si le rectorat de Créteil s'est engagé à mettre en œuvre la grille indiciaire académique et à mener une réflexion sur la pose des jours de fractionnement ainsi que sur l'augmentation de la quotité horaire, pour autant, aucune date précise d'application n'a encore été actée et les principaux points de la contestation des AESH n'ont pas reçu de réponse satisfaisante ! Si les avenants sont, pour le moment maintenus, un très grand nombre de collègues ne les ont toujours pas signés et personne n'a été convoqué. L'article 5 des avenants adressés aux AESH-co (en ULIS) a été modifié par un nouvel avenant, conformément à l'une de nos exigences, en les retirant des PIAL.

Nous sommes très loin du compte, en particulier pour tout ce qui relève de la responsabilité du ministère : augmentation de la quotité horaire, statut de fonctionnaire, abandon des PIAL. Les AESH attendent toujours d'être reçu-es par la préfète et des réponses du ministère !

Aussi, les AESH, réuni-es en AG le 17 février, ont décidé de se réunir en assemblée générale sous forme de RIS le mardi 8 mars, lendemain de la rentrée, à la Maison des Syndicats de Créteil pour décider ensemble de la suite de leur mobilisation afin d'obtenir satisfaction sur leurs revendications :

- le retrait des avenants ;
- l'abandon des PIAL ;
- la liberté laissée aux AESH de choisir les modalités de prise de leurs jours de fractionnement (annualisation ou pose des 2 jours) ;
- le reclassement dans la grille indiciaire académique comme voté en CTA en mars 2020 ;
- un statut de fonctionnaire ;
- un vrai salaire à temps complet pour 24h par semaine ;
- la prime REP/REP+ pour les AESH.

La caisse de solidarité a atteint près de 30.000 euros et permettra d'apporter une solidarité conséquente aux collègues qui subiraient des retenues sur salaire pour la grève qui a débuté le 10 janvier.

L'assemblée des AESH a adopté à l'unanimité les propositions d'aide faites par le comité de caisse de grève qui permettront à tou-ttes les AESH grévistes de bénéficier d'une solidarité substantielle.

Si des collègues subissaient des retenues sur salaire pour grève, sur leur paye de février, nous les invitons à se manifester immédiatement auprès du comité de caisse de grève par mail à caissedegreveaesh94@gmail.com en envoyant copie de leur fiche de paye et un RIB. Un rendez-vous leur sera donné à la Maison des Syndicats leur permettant de bénéficier au plus vite de l'aide de la caisse de grève.

**RENFORÇONS LE RAPPORT DE FORCE POUR GAGNER :
Pour l'abandon des PIAL et l'annulation des avenants !
Pour un statut de fonctionnaire et un vrai salaire !**